

Sanctions administratives pécuniaires Demande de réexamen

- L'entreprise à qui l'Autorité des marchés publics (AMP) a imposé une ou des sanctions administratives pécuniaires peut demander le réexamen de cette décision.
- Ce réexamen doit être demandé par écrit à l'aide du présent formulaire dans les **30 jours** de la réception de l'avis de réclamation par l'entreprise.
- L'AMP peut examiner une demande présentée hors délai. Toutefois, dans cette situation, vous devez fournir des **motifs raisonnables justifiant ce retard** dans le présent formulaire (partie 3), lesquels seront examinés par l'AMP afin de déterminer dans un premier temps si votre demande est recevable. Les documents au soutien de ces motifs, le cas échéant, doivent également être transmis avec le formulaire.
- Si vous avez besoin d'un délai additionnel pour produire des observations ou des documents au soutien de votre demande de réexamen, vous devez en faire la demande dans le présent formulaire (partie 4).

Partie 1 – Identification de l'entreprise et de la décision

Nom complet de l'entreprise

(tel qu'inscrit auprès du Registraire des entreprises du Québec le cas échéant)

NEQ

(Numéro d'entreprise du Québec, si applicable)

N° de l'avis de réclamation

N°

Rue

Bureau

Ville

Province/État

Code Postal

Pays

Téléphone principal

Courriel

1.1 Coordonnées pour joindre la personne qui présente la demande de réexamen pour l'entreprise

Nom complet

Titre

Téléphone

Courriel

Sanctions administratives pécuniaires Demande de réexamen

Partie 2 – Observations et documents au soutien de la demande de réexamen

Au besoin, annexez des pages additionnelles. Joignez tout document pertinent lors de l'envoi de la demande.

Partie 3 – Demande de réexamen hors délai

SI LE DÉLAI POUR PRÉSENTER LA DEMANDE EST DÉPASSÉ, inscrire les observations justifiant le dépôt hors délai de la demande de réexamen et joindre les documents nécessaires le cas échéant.

Au besoin, annexez des pages additionnelles. Joignez tout document pertinent lors de l'envoi de la demande.

Partie 4 – Demande de délai additionnel

SI VOUS AVEZ BESOIN D'UN DÉLAI ADDITIONNEL POUR PRODUIRE DES OBSERVATIONS OU DES DOCUMENTS AU SOUTIEN DE VOTRE DEMANDE DE RÉEXAMEN, vous devez en faire la demande en complétant la présente partie.

Veillez préciser le délai additionnel requis et la raison :

Partie 5 – Déclaration et signature du formulaire

Je, soussigné(e), déclare être autorisé(e) à présenter et à signer la présente demande de réexamen pour l'en-treprise ainsi qu'à agir pour et au nom de celle-ci aux fins du réexamen.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé la présente demande de réexamen.

Nom de la ou du signataire autorisé(e)

Signature

Date (jj/mm/aaaa)

Le formulaire dûment complété et signé doit être acheminé à l'Autorité des marchés publics avec les documents au soutien de la demande selon l'une des options suivantes:

- Par courriel à l'adresse suivante : reexamen-SAP@amp.quebec

ou

- Par courrier, aux coordonnées suivantes :

Autorité des marchés publics

Secrétariat général – Réexamen des sanctions administratives pécuniaires

525, boulevard René-Lévesque Est, 1^{er} étage, bureau 1.25

Québec (Québec) G1R 5S9